

Nom Prénom : .....

Adresse :

Date de naissance : .....

Téléphone 1: .....

Téléphone 2: .....

① Vivez-vous seul(e) ?  OUI  NON

Nom et Prénom de la personne .....

avec qui vous vivez : .....

② Avez-vous des appels/visites régulier(e)s de vos proches ?  OUI  NON

③ Bénéficiez-vous de :

• Portage de repas  OUI  NON

• Aide APA/Départementale -- OUI  NON

• Télé alarme ----- OUI  NON

### ④ FICHE CONTACTS

#### PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom Prénom de la 1ere personne à contacter :

Lien avec vous :

Téléphone 1: .....

Téléphone 2: .....

Nom Prénom 2<sup>e</sup> personne à contacter:

Lien avec vous :

Téléphone 1: .....

Téléphone 2: .....

#### SERVICE d'AIDE À DOMICILE

Nom du service:

Téléphone 1: .....

Téléphone 2: .....

Jour(s) d'intervention :

L  Ma  Me  J  V  S  D

#### INFIRMIER(E)

Nom de l'intervenant:

Téléphone 1: .....

Téléphone 2: .....

Jour(s) d'intervention :

L  Ma  Me  J  V  S  D

#### MEDECIN TRAITANT

Docteur : .....

Téléphone : .....

AUTRE(S) RENSEIGNEMENT(S) UTILE(S) :

.....  
.....  
.....

## Je demande mon inscription au registre des personnes vulnérables de la Ville de Ceyrat

Pour le motif suivant (cochez une case) :

- je suis âgé(e)s de 65 ans ou plus,
- je suis âgé(e)s de 60 ans ou plus et inapte au travail,
- je suis en situation de handicap,
- autre : je suis isolé(e) ou .....

le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

signature :

**Merci de nous faire un retour de cette fiche d'inscription par voie postale ou mail :**

COMMUNE DE CEYRAT  
Pôle Social et Proximité  
1 rue Frédéric Brunmurol  
63122 CEYRAT

ou  
ccas@ceyrat.fr

Pour toute information vous pouvez vous adresser au CCAS par téléphone au  
**04.73 61 57 15 ou 04 73 61 57 19**

---

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD Règlement Général sur la Protection des Données), nous vous informons que les services du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CEYRAT utilisent des traitements aux fins d'assurer la gestion et le suivi des personnes vulnérables en temps de canicule et chaleurs exceptionnelles.

Cela concerne notamment l'établissement d'un registre visant à recenser les personnes souhaitant bénéficier d'un contact en cas de chaleurs exceptionnelles. Conformément aux articles L121-6-1, R121-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles **l'inscription sur le registre doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte.**

**RESPONSABLE DE TRAITEMENT** : Le responsable des traitements est le CCAS de CEYRAT.

**DESTINATAIRES** : les informations enregistrées sont réservées à l'usage des agents habilités du service gestionnaire et de leurs supérieurs hiérarchiques. Ces informations peuvent également être communiquées aux sous-traitants et techniciens informatiques internes dans la limite de leurs attributions respectives.

**DURÉE DE CONSERVATION** : Les données collectées sont conservées dans la base active pendant une durée de deux ans à compter du dernier contact avec la personne ayant fait l'objet des prestations proposées, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. À l'expiration de ces périodes, les données sont détruites de manière sécurisée ou archivées dans des conditions en conformité avec les dispositions du Code du Patrimoine relatives aux obligations d'archivage des informations du secteur public.

**DROITS** : Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez à tout moment retirer le consentement donné présentement et faire valoir votre droit d'opposition.

*Pour faire valoir vos droits ou obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier électronique à l'adresse [cnil@clermontmetropole.eu](mailto:cnil@clermontmetropole.eu) ou par courrier postal à l'attention du DPO au CCAS de CEYRAT. Le délai de traitement des demandes relatives à l'exercice d'un droit est d'un mois, il peut être prolongé de deux mois dans les cas complexes. Le demandeur aura préalablement fourni les informations permettant de valider son identité.*